

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ATI  
Agence technique de l'information sur l'hospitalisation

**Décision n° 2010-06 du 4 mars 2010 portant délégation de signature  
à l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation**

NOR : SASX1030147S

Le directeur de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation,  
Vu les articles R. 6113-33 et suivants du code de la santé publique, et notamment l'article R. 6113-45,  
alinéa 6 ;  
Vu l'arrêté du 23 février 2010 portant nomination du directeur de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation ;  
Vu la délibération n° 8 du conseil d'administration de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation en date du 17 décembre 2007 approuvant l'organigramme de l'Agence,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Sainte Marie (Patrick), secrétaire général de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation et dans la limite de ses attributions, les marchés de fournitures et services dont le montant n'excède pas 200 000 € (HT), les marchés de travaux dont le montant n'excède pas 350 000 € (HT), ainsi que tous les actes d'exécution des marchés inférieurs à 350 000 € (HT).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.  
Fait à Lyon, le 4 mars 2010.

*Le directeur,*  
H. HOLLA